

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 octobre 2019

-----DEPARTEMENT-----
NORD
-----ARRONDISSEMENT-----
VALENCIENNES
-----CANTON-----
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille dix-neuf le quinze octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 12
De votants : 12

Etaient présents : A. MARCANT - P. MIKULA - G. RAVEZ - C. DELOMMEZ - M. MORCHIPONT - P. BEAL - P. DESTUR - S. GMEINDL - A. PAMELARD - T. FIQUET - E. DUMINY.

Etaient absents : O. PREUX - M.R. LEDUC - A. BRONSARD.

Le scrutin a eu lieu, Mme A. MARCANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- * Approbation du procès - verbal du 17/09/2019,
- * Versement d'une participation au BAFA,
- * Renouvellement convention droit de chasse,
- * Avenant au Marché A Procédure Adaptée - accessibilité Mairie,
- * Demande de financement complémentaire - attribution du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux,
- * Questions diverses,
- * Informations.

1 – Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2019

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Versement d'une participation au BAFA

Vu les demandes de Wassim BOUKHALFA et Léonie ROGER, et considérant que ces animateurs remplissent les conditions d'attribution pour le versement d'une participation financière représentant 50% du montant payé, l'assemblée autorise la prise en charge de l'approfondissement BAFA de Wassim BOUKHALFA à hauteur de 50% soit 166.50€ et la formation générale du BAFA de Léonie ROGER à hauteur de 50% soit 192.50€.

Voté à l'unanimité

3 – Renouvellement convention droit de chasse

Le bail de chasse arrivant à expiration, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de le renouveler. L'assemblée décide de modifier la convention comme suit :

- en appliquant le droit de chasse sur la totalité des superficies du Marais appartenant à la Commune (soit les parcelles C n°583, C n°525 et C n°805) représentant 41 ha 6a 95 ca.
- en augmentant le prix à 30€ l'hectare pour arriver au terme du bail au même droit que les terrains du CCAS (environ 38€ l'hectare). Pour cette année, la société de chasse versera 1200€.

Voté à l'unanimité

4 – Avenant au Marché A Procédure Adaptée – accessibilité mairie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant au Marché A Procédure Adaptée concernant les travaux d'accessibilité de la Mairie.

Il y a lieu d'ajouter le montant des travaux au marché initial soit 4722.11€ HT se justifiant par la plus-value de l'agrandissement de la rampe et de la modification de l'escalier suite aux remarques du bureau de contrôle Veritas, et d'un démontage d'une dalle de béton sous-pavage pour la réalisation des fondations.

Le montant global du marché est donc :

- Initial	38486.50€ HT
- Avenant 1	4722.11€ HT
TOTAL	43208.61€ HT

Voté à l'unanimité

5 - Demande de financement complémentaire - Attribution du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de la mairie, il est demandé à Valenciennes Métropole l'attribution du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour les travaux complémentaires d'accessibilité de la Mairie. Il est nécessaire de demander un financement complémentaire, justifié par la plus-value de l'agrandissement de la rampe et de la modification de l'escalier suite aux remarques du bureau de contrôle Veritas, d'un démontage de la dalle de béton sous-pavage pour la réalisation des fondations et de la pose d'une porte aux normes PMR.

Les travaux globaux s'élèvent à 41096.48€ HT (financés par la Réserve Parlementaire 5000€, DETR 11158.94€ et FSIC 12533.54.42€) et les travaux complémentaires à 15976.77€ HT (FSIC à 7988.39€)

Voté à l'unanimité

Questions diverses

* Convention avec le Département du Nord pour l'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération, reportée au prochain Conseil Municipal.

* L'assemblée émet un avis défavorable concernant la demande de subvention pour le Téléthon 2019.

* L'assemblée autorise la collecte du bleuet de France sur la voie publique du 04 au 13 novembre 2019.

* Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les pièces nécessaires à la réparation du tracteur Iseki sont trop chères. Il est donc proposé de vendre le tracteur à Maurice LEBRUN pour un montant de 100€. Les documents sont établis en ce sens.

La séance est levée à 18h40.

*Le Maire,
Jean-Charles DULION.*